

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Séance du 16 Septembre 2014

Vingt membres du Conseil sur trente étaient présents ou représentés, sept procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

M. Christian FORESTIER
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS
M. Didier PERRAULT
Mme Lydie PFANDER-MENY
Mme Claude VALTAT

Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :

M. Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Mme Annie VINTER)
M. Jean-François GIRET
Mme Anne GIROLLET (procuration à M. Hervé DUCHENE)
Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à M. Jean-François GIRET)
Mme Annie VINTER

Membre représentant le Conseil Régional de Bourgogne :

M. Hamid EL HASSOUNI (procuration à Mme Dominique BOURGEON-RENAULT)

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT
M. Hervé DUCHENE

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs

Mme Nathalie CHARVY (procuration à Mme Nadine WARGNIER)
M. Jake MURDOCH

Collège C : Autres enseignants et formateurs

Mme Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation nationale

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN
Mme Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers :

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Eric PREDINE (procuration à Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS)
Mme Claire TOURMEN (procuration à M. Jake MURDOCH)

Invités :

M. Denis ROLLAND
M. Alain BONNIN
Mme Sophie AUDIDIÈRE
Mme Claire CACHIA
Mme Lucie CORBIN
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Elsa LANG-RIPERT
M. Julien MARLOT

Ordre du jour

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2014
- 2 - Désignation d'une directrice adjointe de l'ESPE, issue du département Sciences de l'éducation
- 3 - Désignation membres du COSP suite à sièges laissés vacants
- 4 - Désignation membres du CE suite à sièges laissés vacants
- 5 - Retour dialogue objectifs/moyens (DOM)
- 6 - Budget rectificatif n°3
- 7 - Sortie d'inventaire du département CIPE
- 8 - Responsabilités pédagogiques et charges administratives 2014-2015
- 9 - Adoption des fiches filières vues au COSP du 1^{er} septembre
- 10 - Adoption licence EFEC vue au COSP du 1^{er} septembre
- 11 - Adoption du principe de modification des statuts de l'ESPE
- 12 - Questions diverses

2

Après s'être assuré du quorum, M. Christian FORESTIER, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, ouvre la séance et remercie M. le Recteur et M. le Président de l'Université de l'assister dans cette présidence. Il rappelle la démission de Mme Sophie MORLAIX du poste de Directrice de l'ESPE et rend hommage au travail qu'elle a accompli. Le Président du conseil d'école accueille Mme Marie-Geneviève GERRER, nommée Administratrice Provisoire de l'ESPE par arrêté ministériel et l'invite à se présenter.

Mme Marie-Geneviève GERRER est Maître de conférences en allemand et a dirigé l'UFR Langues et Communication pendant 5 ans jusqu'en 2013. Elle travaille en recherche sur la littérature de la RDA et la relation entre la dictature et l'individu.

M. le Président du Conseil d'Ecole la remercie d'avoir accepté ce poste et précise qu'il informera les membres du Conseil d'Ecole de la suite qui sera donnée à cette administration provisoire. Il ajoute que cette situation n'est pas unique puisqu'elle est identique à l'ESPE de Versailles.

1 - Adoption du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2014

En l'absence de remarque préalable, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2014 est soumis au vote du Conseil d'Ecole et approuvé à l'unanimité (vingt voix pour) des membres présents ou représentés.

2 - Désignation d'une Directrice Adjointe de l'ESPE, issue du Département Sciences de l'Education

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'Ecole que Mme Jacqueline MOREAU, Directrice Adjointe de l'ESPE, a fait valoir ses droits à la retraite. Pour lui succéder, elle présente la candidature de Mme Sophie AUDIDIÈRE, Directrice du Département Sciences de l'Education depuis la rentrée 2014. Elle est Maître de conférences en philosophie et responsable du master "Métiers de la Recherche en éducation".

Le Président du Conseil d'Ecole soumet la candidature de Mme Sophie AUDIDIÈRE au vote. Elle est approuvée à l'unanimité (vingt voix pour) des membres présents ou représentés.

3 - Désignation de membres du COSP suite à sièges laissés vacants.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que certains membres du COSP, désignés et élus, doivent être remplacés. La liste des nouveaux membres désignés a été établie conjointement par M. le Recteur et M. le Président de l'Université.

3

Parmi les membres désignés par M. le Président de l'U

- Mme Jacqueline MOREAU est remplacée par **Mme Sophie AUDIDIÈRE**, Directrice du département Sciences de l'Education
- M. Thierry HOHL, démissionnaire, est remplacé par **M. Alain BOULEY**, responsable de la formation 2nd degré
- Mme Marie-Geneviève GERRER, qui siégeait en tant que responsable des Masters côté UFR, est remplacée par **Mme Géraldine FARGES**, Maître de conférences au département Sciences de l'éducation.

Parmi les membres élus par le Conseil d'école

Sur proposition de M. le Recteur et M. le Président de l'université, 4 candidatures sont soumises au vote du Conseil d'Ecole :

- En remplacement de Mme Dominique BAUD, démissionnaire, **M. Éric VIOLETTE**, Président de la FCPE 71 et Vice-Président de la FCPE Bourgogne
- En remplacement de M. Michel MORINEAU, démissionnaire, **Mme Anne-Marie HOUILLON**, Présidente de la Ligue d'Enseignement de Bourgogne

- En remplacement de Mme Annie LEMESLE, ex directrice du CRDP qui a quitté l'académie de Dijon, **M. Laurent TAINURIER**, responsable bi-régional de CANOPE (nouvelle désignation du CDRP)
- En remplacement de M. Benoit LAMBERT, Directeur du théâtre Dijon-Bourgogne, démissionnaire (conformément au décret n° 2013-782 du 28 Août 2013 - Art. D. 721-1 qui stipule que "tout membre nommé qui n'est pas présent ou représenté lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire"), **Mme Delphine PAUL**, conseillère en arts plastiques de la DRAC.

M. le Recteur ajoute que ces propositions résultent d'une réflexion contribuant à maintenir une fonction similaire entre les démissionnaires et leur remplaçant. Il rappelle également l'impératif de parité.

Mme Nadine WAGNIER regrette qu'en tant que membre élue, elle n'ait pas été informée de la qualité des sièges à pourvoir. De ce fait, elle n'a pas été en mesure de présenter des candidatures. Elle annonce qu'elle ne prendra pas part au vote ou votera contre et elle s'interroge sur le cadre légal de cette désignation qui reste à vérifier.

Le Président du Conseil d'école rappelle que lors de la première désignation, les candidatures avaient été recueillies en séance. De plus, cette désignation étant inscrite au 3^{ème} point de l'ordre du jour, les membres du Conseil d'Ecole étaient donc informés et en droit de proposer des candidatures.

Dans la mesure où il n'y a pas d'autres candidatures, le Président du Conseil d'Ecole propose que le vote, initialement prévu à bulletin secret à majorité simple, s'effectue à main levée.

4

Vote du Conseil d'école (20 votants au moment du vote) :

- 2 (deux) voix contre
- 18 (dix-huit) voix pour

Mme Anne-Marie HOUILLON, Mme Delphine PAUL, M. Laurent TAINURIER et M. Éric VIOLETTE sont élus membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE à la majorité des membres présents ou représentés.

4 - Désignation des membres du Conseil d'école suite à sièges laissés vacants

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que certains membres du Conseil d'Ecole, désignés et élus, doivent être remplacés.

Parmi les membres désignés par le Rectorat

- M. Jean-Roch GAILLET, représentant de la DRAAF, est remplacé par **M. Philippe VELTEN**, doyen des inspecteurs du 1^{er} degré.

M. le Recteur précise que la DRAAF avait été associée au projet ESPE puisqu'une formation commune Agriculture - Education Nationale avait été envisagée. Dès lors que cette voie n'a pas été suivie et que le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt quitte la

région, M. le Recteur estime indispensable et légitime qu'un responsable 1^{er} degré soit membre du Conseil d'Ecole de l'ESPE.

Parmi les membres désignés par M. le Président de l'Ub

- M. Jean-Pierre REY a fait valoir ses droits à la retraite et est remplacé par **M. Éric HEILMANN**, doyen de l'UFR de Lettres et Philosophie.

Parmi les membres élus par le Conseil d'école

Conformément au décret n° 2013-782 du 28 Août 2013 - Art. D. 721-1, M. Alain BRUNSVICK, Chef du département des publics et de la diffusion au sein de la Direction générale de la création artistique, est démissionnaire.

Sur proposition conjointe de M. le Recteur et M. le Président de l'université, la candidature de M. Christian DUCHANGE, responsable de "La Minoterie", nouvelle scène dijonnaise destinée au jeune public, est soumise au vote du Conseil d'Ecole.

Vote du Conseil d'école (20 votants au moment du vote) :

M. Christian DUCHANGE est élu membre du Conseil d'Ecole de l'ESPE à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Concernant la composition de ce Conseil d'Ecole, le Président du Conseil d'Ecole informe les membres que des élections partielles seront organisées pour les collèges C et D suite aux sièges laissés vacants par M. Patrice CARRIERE et Mme GUIDONI-STOLTZ.

Mme Nadine WARGNIER alerte sur le problème de l'intégration des PEMF, électeurs et éligibles, dans le collège D. En effet, le mode de calcul de leur implication dans la formation ne leur permet pas d'être représentés alors même que le MEEF 1^{er} degré ne peut fonctionner sans leur concours. Par ailleurs, Mme Nadine WARGNIER regrette l'absence de conseils de département dans lesquels les PEMF pourraient avoir leur place.

Mme Elsa LANG-RIPERT ajoute que la même interrogation se pose pour la représentation des Formateurs Académiques, pendant des PEMF pour le 2nd degré, qui pourraient être intégrés dans ce collège.

Mme Marie-Geneviève GERRER signale qu'elle va étudier ce problème afin que ce collège soit suffisamment large pour bénéficier d'une réelle représentation.

5 - Retour dialogue Objectifs/Moyens

Mme Marie-Geneviève GERRER signale que la campagne d'emplois sera proposée au prochain vote du Conseil d'Administration le 22 Septembre 2014 et propose de commencer l'étude du retour du dialogue Objectifs/Moyens par les personnels BIATSS.

Concernant le poste site de Nevers, M. Olivier BOULIN demande s'il s'agit d'un poste ESPE ou d'un redéploiement.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond que ce poste est ESPE. La fiche de poste sera modifiée pour que l'agent puisse intervenir à la fois à l'ESPE et d'une manière générale sur le Site de Nevers.

Mme Marie-Geneviève GERRER passe à la campagne enseignants. Elle précise que, suite à la mise en place de la licence en 3 ans, les postes sont pour la plupart déclarés "en publication différée" puisque l'ESPE doit évaluer exactement les besoins pour flécher les postes de manière cohérente.

M. Olivier BOULIN voudrait connaître la différence entre "publication différée" et "poste gelé".

Mme Annie VINTER indique qu'en général un poste est déclaré en "publication différée" à la demande de la composante afin d'évaluer les besoins au plus juste. Cela permet d'affiner sa stratégie de recrutement mais le poste conserve et sa section et son profil. Un "poste est gelé" lorsqu'il n'y a pas de besoin immédiat. Il est mis en réserve pour être réaffecté selon les besoins de la composante.

Mme Nadine WARGNIER demande des précisions sur la vacance de poste de M. Guy LAPOSTOLLE, suite à sa mutation dans l'académie de Nancy, annoté "publication différée ATER 2015". En effet, cette ATER a été initialement présentée comme devant assurer le remplacement d'un enseignant dont le contrat n'a pas été renouvelé et en aucun cas sur la vacance de poste de M. LAPOSTOLLE.

Mme Annie VINTER précise qu'un support de contractuel ne dégage pas de poste. C'est bien le départ de M. LAPOSTOLLE qui permet de donner un ATER au département MEEF. Tant qu'il n'y a pas une visibilité sur l'ensemble des besoins, il est plus prudent de proposer un ATER pour 2015 et de différer la publication à la rentrée 2016.

Mme Nadine WARGNIER regrette le choix de la transformation du poste de M. Patrice CARRIERE, PREC, en poste d'IGR pour une affectation au CIPE. Elle estime que le département MEEF perd un support qui permettait d'offrir à la formation du 1er degré des ressources et des compétences particulières de professeur des écoles extrêmement fructueuses.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que le CIPE, créé en 2004, est une référence au niveau national et international. Elle souligne qu'une de ses principales missions concerne l'évaluation des enseignements qui repose essentiellement sur une équipe de 2 personnes qu'il faut impérativement renforcer. Elle ajoute qu'il ne faut pas distinguer postes MEEF/autres départements puisqu'il n'y a que des postes ESPE.

M. Olivier BOULIN rappelle que le Ministère insiste pour que les postes dédiés à la formation des enseignants le restent. Lors de sa précédente venue, M. le Président de l'université a d'ailleurs précisé qu'il s'agissait bien des postes MEEF.

Mme Annie VINTER précise qu'il s'agit d'une transformation de poste en interne et que ce poste reste administrativement MEEF. Le CIPE assure la formation du supérieur qui est une des missions de l'ESPE. Le département MEEF assure d'autres missions pour lesquelles la collaboration avec le CIPE est nécessaire. C'est pourquoi il est tout à fait légitime de profiter d'un support de poste pour renforcer ce département.

Dans le cas où ce poste serait pourvu par un des agents du CIPE, M. Olivier BOULIN demande si l'effectif du CIPE resterait à 2 agents.

M. le Président du Conseil d'Ecole indique que l'effectif sera de 3 personnes puisque, dans l'hypothèse où le lauréat du concours soit un agent du CIPE, il libèrera son support de poste pour une 3ème personne.

Mme Nadine WARGNIER constate que finalement le département MEEF alimente des départements mal dotés sans même s'interroger sur son propre fonctionnement alors même que de nouvelles cohortes sont annoncées. Et pour assurer les formations, dans certaines disciplines les enseignants croulent sous les heures complémentaires. Vont-ils être rémunérés alors que des réductions d'heures complémentaires sont prévues ?

Mme Elsa LANG-RIPERT rappelle à M. le Président de l'Université que la mise en place du M2 MEEF, pour laquelle elle l'a alerté l'année dernière, implique d'être attentifs et de rester vigilants pour tous les postes.

Mme Marie-Geneviève GERRER comprend les inquiétudes formulées et assure qu'elle restera vigilante sur les besoins éventuels.

M. le Président de l'Université rappelle aux membres du conseil les étapes antérieures de la campagne d'emplois. Dans un premier temps, le conseil d'administration extraordinaire a délibéré sur les grandes orientations de la campagne d'emplois. Ensuite, cette campagne d'emplois a été soumise au comité technique qui s'est prononcé positivement sur les grandes orientations. La question du passage d'un poste de professeur des écoles au CIPE était parfaitement apparente et n'a pas soulevé de difficulté. M. le Président de l'Université insiste sur le fait que ce redéploiement n'est que fonctionnel parce qu'administrativement le support est rattaché au département MEEF. Enfin, la totalité de la campagne d'emplois poste par poste, personne par personne a été soumise au conseil académique (fusion de l'ex conseil scientifique et de l'ex CEVU). Les instances ont largement validé cette campagne d'emplois qui sera soumise au Conseil d'administration le 22 septembre 2014.

M. le Recteur précise qu'il restera attentif au transfert éventuel de postes hors périmètre de l'ESPE. Il ajoute que l'ESPE s'occupe du 1^{er} degré, est en train de s'occuper avec beaucoup d'énergie du 2nd degré et s'occupera à terme de la formation continue. Son ambition, c'est également de former le personnel du supérieur, ce qui objectivement a rarement été fait en matière pédagogique. Et ce transfert de poste est justement dédié à la formation des enseignants du supérieur.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

- 2 (deux) abstentions
- 18 (dix-huit) voix pour

Le dialogue objectifs/moyens est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

6 - Budget rectificatif n°3

M. Jean-Denis DETRAIT présente le Budget rectificatif n°3 qui concerne essentiellement des nouvelles recettes et des changements de masse.

Les nouvelles recettes, d'un montant de 34 567 €, ont été reportées en ouverture de crédits. Des changements de masse ont été effectués suite aux demandes d'achats du CIPE et des sites de Dumont et Nevers. Entre ouvertures de crédits et recettes, le budget s'équilibre et s'élève à présent à 1 483 993 €.

Mme Nadine WARGNIER constate une baisse de la convention UB/Rectorat, d'un montant de 40 000 € et demande où en est la signature de la convention évoquée lors du dernier Conseil d'Ecole.

M. Jean-Denis DETRAIT répond que lors de l'élaboration du budget 2014, la subvention UB/Rectorat avait été budgétée pour un montant équivalent à celui des années précédentes. Or, à ce jour, la convention 2013-2014 n'est pas finalisée.

M. le Recteur explique qu'une discussion est en cours autour de cette convention. A l'heure actuelle, il est assez compliqué de valoriser l'apport de chacun tant que les formations des 1^{er} et 2nd degrés ne sont pas stabilisées. Il semble donc raisonnable, dans la coopération établie entre la présidence de l'université et le rectorat, d'attendre que les besoins soient réellement mis en évidence pour conventionner et éventuellement, si besoin, qu'il y ait des transferts financiers.

Mme Nadine WARGNIER demande des explications sur le Master Eco Gestion, qui générerait des heures complémentaires, et qui serait désormais porté par l'ESPE. Elle souhaite également savoir si les masters à "petits flux" ne vont pas, à terme, revenir aussi à l'ESPE.

M. Olivier BOULIN souligne qu'il pourrait être dangereux que de nouvelles formations soient portées par l'ESPE alors que le nombre de personnel administratif reste inchangé.

8

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que le Master Eco Gestion, dont l'intervenant dépend de l'ESPE, est un cas particulier. Ce master était jusqu'à présent porté par l'UFR Sciences Economiques. Or, suite à la restructuration de cette composante, il devait être porté par l'IAE. Mais, dans la mesure où il n'entrait pas dans leurs objectifs de formation, l'IAE ne l'a pas souhaité. Ce Master est désormais porté par l'ESPE uniquement pour ces raisons. Par ailleurs, la réflexion sur les masters à petits flux est actuellement menée par l'Université qui souhaite une réduction de 20 % du volume horaire, c'est à dire 20 % du coût du master.

Mme Elsa LANG-RIPERT signale que, suivant les disciplines, des mutualisations sont envisageables et que le transversal n'est pas concerné.

Mme Lydie PFANDER-MENY souhaite intervenir sur l'accueil des EAP dans les établissements scolaires. Ce dispositif est un excellent moyen de donner aux étudiants une appétence pour les métiers de l'enseignement. Faut-il encore qu'ils aient des tuteurs pour les accompagner correctement. De plus, pour certains, les emplois du temps de 35 H de cours hebdomadaires à l'université ne permet pas de les accueillir dans de bonnes conditions même sur le bassin de Dijon. Mme Lydie PFANDER-MENY rappelle que le chef d'établissement doit faire signer un certificat de présence de 9 H chaque semaine.

Mme Nadine WARGNIER signale que les emplois du temps sont établis avec de fortes contraintes, notamment au niveau des stages et des examens. Les 35 heures de cours hebdomadaires ne sont pas systématiques et certaines semaines sont totalement dégagées. Malgré tout, il est effectivement difficile de libérer 9 H chaque semaine.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe, qu'en tant que responsable des EAP pour l'université, elle va examiner ce problème de 35 heures de cours hebdomadaire. Les heures effectuées par les EAP peuvent être annualisées, conformément aux directives ministérielles.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

Le budget rectificatif n°3 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - Sortie d'inventaire du département CIPE

Il s'agit d'une demande de sortie d'inventaire de deux matériels obsolètes du CIPE.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

La sortie d'inventaire du département CIPE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8 - Responsabilités pédagogiques et charges administratives 2014/2015

Mme Marie-Geneviève GERRER salue le courage de la négociation sur les responsabilités pédagogiques et les charges administratives menée principalement par Mme Sophie MORLAIX, Mme Elsa LANG-RIPERT et l'ensemble des responsables de sites. Les primes de certaines fonctions ont vu leur nombre d'heures diminué. Ce travail exemplaire aboutit sur un système clair et très équilibré. Ce tableau a été soumis au Président de l'Université en juin/juillet.

9

Concernant la responsabilité M1 et M2, Mme Sophie AUDIDIÈRE constate qu'une distinction est faite sur le département MEEF en fonction de l'effectif d'étudiants, alors qu'elle n'est pas appliquée pour Sciences de l'Education ou Diderot. Or, en M1, le département Sciences de l'Education compte entre 100 et 150 étudiants à distance. Selon leur prise en compte ou non, la responsabilité d'un M1 est différente.

M. Le Président du Conseil d'Ecole propose qu'à l'avenir une "décote" soit appliquée en les comptabilisant pour moitié.

Mme Nadine WARGNIER demande ce que sont exactement les M2A et les M2B et constate un écart de 4 H sur le suivi. Elle aimerait des détails sur la gestion emploi du temps Master MEEF.

Mme Elsa LANG-RIPERT répond que les M2A sont les alternants à 9h, qui seront visités 2 à 3 fois. Les M2B sont les "reçus collés" qui veulent valider leur M2. Ils ne seront visités qu'une seule fois, ce qui explique la différence des 4 H. Pour les emplois du temps, la répartition des heures s'inscrit dans un budget contraint. Elle a été établie en concertation avec les responsables de site et a permis soit de maintenir soit de baisser légèrement le volume horaire (Auxerre et Nevers).

Mme Nadine WARGNIER demande des précisions sur les 32 h des chargés de mission.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que des appels à candidatures ont été déclenchés en avril dernier pour une nomination en juin. Les missions ne sont effectives qu'à compter de septembre. Au sein de l'ESPE, il y a actuellement 5 chargés de mission (Culture, Relations Internationales, Innovation en Pédagogie Numérique, Formation continue et Recherche) et un appel à candidature pour un chargé de mission Communication vient d'être relancé.

M. Le Président du Conseil d'Ecole s'étonne que l'ESPE soit dotée d'un chargé de mission Relations Internationales. Cette fonction support paraît plutôt relever de l'établissement que d'une composante, quelle que soit sa singularité.

Mme Elsa LANG-RIPERT précise qu'auparavant un collègue intervenait exclusivement sur le département MEEF. Aujourd'hui, le chargé de mission ESPE, le référent du département MEEF et elle-même s'organisent pour maintenir le maximum de projets de sortie d'étudiants, de stages, afin de développer cette ouverture à l'internationale.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute qu'à l'heure actuelle, la construction de l'ESPE nécessite des missions transversales qui ne seront peut-être plus nécessaires à moyen terme.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

La répartition des responsabilités pédagogiques et des charges administratives est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9 - Adoption des fiches filières vues au COSP du 1^{er} septembre 2014

10

Mme Lucie CORBIN, responsable des enseignements transversaux, présente les modifications apportées aux fiches filières et précise qu'elles ont été faites à coût constant.

En ce qui concerne la formation transversale et suite au bilan de la mise en place du M1 MEEF, des inversions de semestre, jugés plus cohérents, ont été effectués pour certains modules. De plus, un travail de mise à jour des données, de vérification de calculs d'heures, d'intitulés pour harmoniser toutes les maquettes, de noms de référents, a été réalisé. Enfin, un travail sur l'évaluation a été effectué. En effet, certaines maquettes mentionnaient des modules de 9 H d'enseignement entraînant 2 évaluations puisqu'un contrôle continu implique 2 notes. Il a donc été décidé d'agréger certains modules pour n'avoir qu'un seul contrôle continu commun.

Pour les maquettes et fiches filières du M2 MEEF qui n'étaient pas finalisées, le même travail d'inversion de semestres, de mises à jour des données et d'harmonisation a été effectué. De plus, suite à la nouvelle directive ministérielle, il a également fallu retravailler les ECTS et les coefficients afin de créditer au moins 20 ECTS.

La maquette CPE est un cas un peu particulier. La conjoncture et les contraintes ont conduit à la révision de cette maquette dont le coût est très élevé par rapport au faible effectif. Les CM ont donc été réduits au bénéfice des TD. Il a fallu harmoniser la maquette pour mutualiser les cours du transversal des CPE avec les cours des futurs enseignants du second degré.

L'ESPE a également dû faire rapidement face au départ de toute l'équipe pédagogique. En effet, les principales intervenantes ont quitté cette formation fin juin pour rejoindre leurs établissements scolaires dès septembre et la responsable de la maquette a annoncé le 20 Juillet qu'elle ne souhaitait pas poursuivre. Tout a été mis en place pour assurer l'ouverture de la formation à la rentrée. A l'heure actuelle, un AFA à 50%, une formatrice académique à 4h par semaine, des vacataires et des formateurs de l'ESPE sont investis dans cette formation CPE. Mme Lucie CORBIN assure elle-même l'intérim jusqu'à ce que la situation se débloque.

Mme Nadine WARGNIER regrette le départ de ces formateurs qui avaient de très bons résultats, et demande pourquoi il n'a pas été possible de titulariser au moins une personne du 2nd degré, avec des compétences de CPE, comme cela a été le cas dans d'autres universités.

Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite rendre hommage à ces deux collègues. Elle indique que M. le Recteur avait donné son accord pour que ces 2 AFA restent une année supplémentaire afin que l'ESPE soit en mesure d'assurer la transition. Elles ont néanmoins préféré réintégrer leurs établissements dès septembre.

Mme Nadine WARGNIER précise que ces formatrices craignaient de ne pas retrouver l'année prochaine le poste qu'elles occupent actuellement et de devoir participer au mouvement.

M. le Recteur souligne que chaque personne qui doit réintégrer son poste est absolument prioritaire. M. le Recteur ajoute que la titularisation à l'Université n'est pas de son ressort. Il précise que pour un objet aussi essentiel que la fonction de CPE, qui doit gérer le climat scolaire et notamment les évolutions rapides des élèves, il est totalement indispensable que ces formateurs maintiennent un rapport direct avec le terrain afin de ne jamais être en décalage avec la réalité.

11

Mme Elsa LANG-RIPERT profite de la présence de Mme Lucie Corbin et des membres du Conseil d'Ecole pour la remercier du travail effectué en collaboration avec M. Jean-Denis DETRAIT, sur les fiches filières ainsi que d'assurer l'intérim pour la formation CPE. Elle souligne la qualité de son travail et de son investissement pour le département.

M. le Recteur adresse à Mme Lucie Corbin ses félicitations.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

Les fiches filières sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10 - Adoption Licence EFEC vu au COSP du 1^{er} Septembre

Mme Marie-Geneviève GERRER explique que jusqu'à présent, la licence Sciences de l'Education était une licence "suspendue", c'est à dire une L3 sans L1 et L2. Son habilitation se termine le 31 Août 2015. Une réflexion plus large a été menée au sein de l'ESPE afin de compléter le cursus avec une L1 et une L2. Cette licence permettra de fédérer les trois départements (IUP, Sciences de l'Education, MEEF). Elle représente environ 1 400 H, ce qui est en dessous du volume horaire moyen de 1 500 H en général.

En L1, le socle est commun pour l'ensemble des étudiants. La spécialisation est progressive à partir du S3 notamment avec l'UE5 avec un parcours Culture, un parcours Education-Formation, et un parcours Enseignement. En L3, les trois parcours sont renforcés avec l'UE3 et l'UE5

Mme Marie-Geneviève GERRER signale que la dénomination initiale "EFEC" s'est transformée en EFE (Education-Formation-Enseignement), la nomenclature rendant impossible l'ajout du terme "Culture". Cette licence a néanmoins une dimension "Culture" forte.

Mme Annie VINTER indique que dans un cas aussi spécifique que celui-ci, il est parfaitement possible de justifier au ministère un changement et de demander une dérogation à la nomenclature.

M. le Président de l'Université exprime son attachement à ce projet de licence, qui affermira l'association des différents départements et démontrera le bien fondé de la construction de l'ESPE de Bourgogne, et félicite les équipes qui ont travaillé sur ce projet. Cependant, dans un contexte budgétaire difficile, M. le Président de l'Université attire l'attention sur le surcoût de cette licence, de l'ordre de 1 500 à 2 000 H et demande à Mme Marie-Geneviève GERRER de veiller à ce qu'une partie très significative de l'enseignement de cette licence soit assurée par des enseignants actuellement en situation de sous-service, afin de ne pas renchérir le coût de cette formation.

M. le Président de l'Université rappelle que le projet de licence doit être présenté devant la prochaine Commission de la Pédagogie, puis devant la Commission de Formation et de Vie Universitaire au mois d'octobre 2014.

12

Mme Annie VINTER informe qu'elle ne participera pas au vote puisque le projet de licence n'a pas encore été examiné par la CFVU. L'université ne peut donc pas s'engager ici sur le soutien de la maquette.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

- 4 (quatre) absentions
- 16 (seize) voix pour

La licence EFEC est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

11 - Adoption du principe de modification des statuts de l'ESPE.

M. le Président du Conseil d'Ecole indique que le point 11 de l'ordre du jour concerne l'adoption du principe de modification des statuts de l'ESPE.

M. le Président de l'Université précise qu'il s'agit de débattre sur le principe d'intégrer l'IREDU dans l'ESPE. Dès que les membres de ce Conseil d'Ecole se seront prononcés, cette proposition sera discutée au conseil de l'UFR ex Sciences Economiques à laquelle l'IREDU est rattaché et soumise à la commission des statuts et au conseil scientifique de l'université. M. le Président de l'Université ajoute que dès 2015, le budget de l'IREDU sera géré par l'antenne financière de l'ESPE.

Mme Annie VINTER signale que le rattachement administratif du laboratoire pourrait à la rigueur figurer dans le règlement intérieur de l'ESPE. En revanche, il n'est pas approprié de l'introduire dans les statuts. D'ailleurs, les autres laboratoires de l'université n'apparaissent pas dans les statuts des composantes même s'ils sont gérés financièrement dans les antennes financières des composantes.

M. le Recteur souligne qu'il restera attentif à ce qu'il y ait une véritable politique ESPE et qu'elle assure pleinement sa gestion en matière budgétaire comme en matière de personnel.

M. le Président du Conseil d'Ecole propose un vote de principe sur le rattachement de l'IREDU à l'ESPE sans modification des statuts.

Vote du Conseil d'Ecole (20 votants au moment du vote) :

Le principe de rattachement de l'IREDU à l'ESPE est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Recteur conclut en donnant à la réflexion des membres du Conseil d'Ecole quelques objectifs. Tout d'abord, il est essentiel pour le rectorat que le transversal, la culture commune, la culture du socle, le travail en interdisciplinaire, le travail par évaluation et compétences soient un objet central de la formation ESPE. Il faut donc une formation disciplinaire et pédagogique forte dans laquelle l'interdisciplinaire et le travail par compétences soient fondamentalement mis en œuvre.

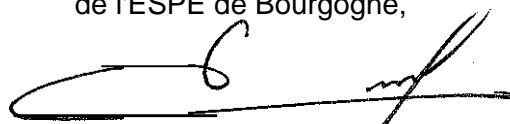
13

Ensuite, il faut réfléchir sur l'investissement social des élèves de l'ESPE. Il est en effet fondamental que les futurs enseignants connaissent leur environnement social et économique, simplement pour faire d'eux des individus mieux socialisés avant de s'engager dans la fonction d'enseignant 1^{er} ou 2nd degré. L'ESPE pourrait devenir au sein de l'université de Bourgogne exemplaire sur cette reconnaissance de l'investissement social.

M. Le Recteur remercie les membres du Conseil d'Ecole de leur écoute.

La séance est levée à 11 h 55.

Le Président du Conseil d'Ecole
de l'ESPE de Bourgogne,



Christian FORESTIER